

## Types d'investissement Centraide Richelieu – Yamaska | Sommaire

Investissement	Pour qui	Conditions	Précisions
<b>Fonds de organismes associés</b>	Organismes associés à CRY - 59 dans les 7 MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être admissible dans sa globalité au financement de Centraide;</li> <li>• Fournir les derniers états financiers approuvés à l'AGA;</li> <li>• Fournir le dernier rapport d'activités déposé à son dernier AGA;</li> <li>• Remplir et signer la demande d'aide financière dans les dates prévues;</li> <li>• Fournir une résolution du conseil d'administration pour une demande à Centraide R-Y;</li> <li>• Répondre aux critères d'analyse de Centraide R-Y.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allocation accordée pour l'ensemble de la mission.</li> <li>• Évaluation biennale pour comité CARO.</li> <li>• Le financement de base et les programmes peuvent être renouvelés aux mêmes montants, augmentés, diminués, repositionnés et dans certains cas, retirés.</li> </ul>
<b>Fonds de mise à niveau</b>	Organismes associés à CRY - 59 dans les 7 MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets structurants issus de besoins ponctuels indispensables à la réalisation de la mission des organismes : Améliorations locatives, équipements, systèmes ou logiciels informatiques, formation pour le virage numérique;</li> <li>• Être un organisme ou projet associé à Centraide R-Y;</li> <li>• Déposer une demande complète et convaincante;</li> <li>• Documenter le volet financier du besoin exprimé.</li> </ul> <p>Expliquer et fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des faits précis relatifs au besoin prioritaire;</li> <li>• Des soumissions démontrant la valeur appréhendée des coûts de la demande;</li> <li>• Les états financiers les plus récents de l'organisme;</li> <li>• Des précisions sur les autres partenaires prévus et la contribution de l'organisme;</li> <li>• La résolution de conseil d'administration approuvant la demande soumise et attestant du montant demandé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une demande incomplète ne pourra pas être traitée;</li> <li>• Centraide ne s'engage pas à retenir toutes les demandes, ni à en assumer totalement le coût;</li> <li>• Centraide ne révisera pas une décision rendue dans le cadre de ce Fonds.</li> </ul>

## Types d'investissement Centraide Richelieu – Yamaska | Sommaire

Investissement	Pour qui	Conditions	Précisions
<b>Fonds d'initiatives de développement communautaire</b>	Organismes communautaires, projets collectifs émergents qui sont enracinés dans la communauté.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être une initiative en démarrage et avoir moins de trois années d'existence, sauf exception;</li> <li>• Des organismes communautaires ayant plus de trois années d'existence peuvent présenter des nouvelles initiatives ou des projets collectifs émergent (moins de 3 ans) qui répondent à des besoins saillants;</li> <li>• Permettre l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes à chacune des étapes de leur développement;</li> <li>• Se réaliser en partenariat avec des organismes, des projets et/ou des réseaux communautaires afin de s'assurer de la complémentarité des actions;</li> <li>• Être minimalement structurées et organisées pour gérer leur développement;</li> <li>• Être diversifiées financièrement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le protocole d'entente spécifique à l'initiative devra être convenu;</li> <li>• Un plan doit inclure une mise en contexte, l'objectif ou le changement souhaité la justification financière et qualitative et un plan de travail avec rôles, responsabilités et livrables.</li> </ul>
<b>Fonds Réussite Jeunesse</b>	Organismes communautaires qui peuvent répondre aux objectifs du projet. Le fonds pourrait être ouvert à des organismes jeunesse, associé au pas à Centraide R-Y.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisme qui a une expertise reconnue en soutien psychosocial auprès de la population jeunesse;</li> <li>• Projet ou service qui adresse la question de la réussite éducative des jeunes de 5 à 18 ans. Il peut s'agir d'un nouveau projet, ou encore de la bonification d'un programme ou d'un service existant;</li> <li>• Engagement de l'organisme à collaborer à la reddition de compte.</li> </ul>	Pour présenter sa demande, l'organisme devra expliquer clairement et de façon concise, le projet qui sera développé ou le service qui sera bonifié, en remplissant le formulaire.
<b>Programme Centraide Opération Septembre</b>	Organismes communautaires partenaires pour le développement du programme en chaque MRC du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un remboursement maximum peut être établi par enfant ou par famille;</li> </ul> <p>Les sommes peuvent être divisées dans les secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ matériel didactique obligatoire,</li> <li>○ fournitures scolaires,</li> <li>○ aide aux devoirs,</li> <li>○ vêtements,</li> <li>○ Autres frais liés à la rentrée scolaire.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les organismes doivent compléter un questionnaire sur les retombées du programme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les allocations sont administrées par les organismes partenaires dans ce programme;</li> <li>• Il appartient aux organismes de déterminer une politique d'admissibilité et une liste d'articles ou les services remboursés.</li> </ul>